



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 22 juin 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 15 juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Gilbert MATELOT a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Nicole MOUGEL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Christian BARBIER a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Didier PITOU
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL

Absents excusés : Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Nadège TROUILLET
Christophe POTTIER
Virginie VIOLET

Absents : Isabelle CLOUCHÉ
Philippe RONDEL
Hubert GORET
Elisabeth JOSSET
Hervé HAREL

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	45

CONVOCAATION

Datée	du 15/06/23
Affichée	Du 15/06/23

OBJET

**Complexe culturel : avenants
aux marchés de travaux des
lots 5, 6, 9, 12, 14, 15 et 16**

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Conseil que par délibérations en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du Complexe Culturel de L'Aigle ont été attribués aux entreprises.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications aux marchés de travaux pour les lots ci-dessous :

➤ Lot n° 5 Menuiseries extérieures acier/alu - attribué à l'entreprise SEBIRE :

Le projet d'avenant n° 4 pour une plus-value d'un montant total de 3 285, 63 € HT soit 3 942,75 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Fourniture et pose de capotages sur les menuiseries du hall. En effet, l'altimétrie des poutres au rez de chaussée a engendré la réhausse du faux plafond de 5cm et la nécessité d'habiller la partie haute (qui ne devait pas être visible initialement), de menuiseries extérieures.

➤ Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois - agencement - attribué à l'entreprise LA FRATERNELLE :

Le projet d'avenant n° 5 pour une plus-value d'un montant total de 2 927, 98 € HT soit 3 513, 57 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Actualisation des quantités de 29 m² au lieu de 18 m² comptés dans le devis initial correspondant à l'avenant 4, pour un montant de 1 824,07 € HT
- Ajout de laine de roche dans les garde-corps de la salle 400 (prestation non décrite au marché de l'entreprise mais nécessaire pour réduire l'effet de caisse de résonance du garde-corps) pour un montant de 1 103,91 € HT

➤ Lot n° 9 Plâtrerie-Faux plafonds attribué à l'entreprise PIM :

Le projet d'avenant n° 3 pour une plus-value d'un montant total de 820 € HT soit 984 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Déplacement de trappes de visite de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) le long du rail du rideau de la salle 400 (erreur de synthèse de la maîtrise d'œuvre sur le positionnement des trappes CVC et du rail du rideau) pour un montant de 820 € HT

➤ Lot n° 12 Métallerie-serrurerie bâtiment attribué à l'entreprise KMSA :

Le projet d'avenant n° 4 pour une plus-value d'un montant total de 1 880 € HT soit 2 256 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Pour la création d'un escalier technique dans la salle 400 (prestation au marché de l'ancienne entreprise de gros œuvre non réalisée) pour un montant de 1 880 € HT

- Lot n° 14 Serrurerie - Machinerie scénique – Rideaux/Tentures attribué à l'entreprise AMG FECHOZ :

Le projet d'avenant n° 3 pour une plus-value d'un montant total de 2 675 € HT soit 3 210 € TTC comprend les prestations suivantes :

- Modification de la fixation des équipes à la suite de l'abaissement du plafond. A la demande de l'acousticien, le plafond acoustique ayant été abaissé pour être résilient, AMG a dû reprendre ses études et commandes pour abaisser les équipes sur la scène pour un montant de 2 675 € HT

- Lot n° 15 Electricité scénique - audiovisuel attribué à l'entreprise SAS MASSELIN TERTIAIRE/AUVISYS :

Le projet d'avenant n° 3 pour une plus-value d'un montant total de 11 066,45 € HT soit 13 279,74 € TTC comprend les prestations suivantes :

- pour l'installation des réseaux et équipements relatifs à la mise en place d'un système d'audiodescription dans les 3 salles de 11 066,45 € HT

- Lot n° 16 Réseaux cinéma (projection et écrans) attribué à l'entreprise TAC KINOTON :

Le projet d'avenant n° 2 pour une plus-value d'un montant total de 13 429 € HT soit 16 114,80 € TTC comprend les prestations suivantes :

- pour l'installation de caissons lumineux pour l'affiche de cinéma à l'extérieur du complexe culturel pour un montant de 13 429 € HT

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-9,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-031 du Conseil Communautaire en date du 20/02/2020 portant attribution des marchés relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle hors lots 6, 10, 15 et 16,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-086 du Conseil Communautaire en date du 23/07/2020 portant attribution des marchés lots 6, 10, 15 et 16 relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-217 du Conseil Communautaire en date du 10/12/2020 portant modification n° 1 au lot n° 2 Charpente métallique concernant la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-170 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 portant modification n° 2 au lot n° 1 VRD, Maçonnerie, Gros-Œuvre, modifications n° 1 aux lots 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture étanchéité, 7 Ventilation chauffage plomberie, 8 Electricité et 12 Métallerie-Serrurerie relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,

- Vu la délibération n° 2021-11-25-196 du Conseil Communautaire en date du 25/11/2021 portant modification n° 2 aux lots n° 3 Couverture-Bardage, 4 Toiture-Etanchéité, 8 Electricité, modification n° 1 aux lots n° 5 Menuiseries extérieures, 6 Menuiseries Intérieures Bois-Agencement, 14 Machinerie scénique et 15 Electricité scénique relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-077 du Conseil Communautaire en date du 31/03/2022 portant modification n° 2 aux lots n° 2 Charpente métallique, 5 menuiseries extérieures, 6 menuiseries intérieures, 12 métallerie serrurerie bâtiment, 15 électricité scénique audiovisuel, modification n° 1 aux lots n° 9 plâtrerie-faux plafonds, 13 ascenseur et 17A fauteuils et gradins mobiles relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-07-07-140 du Conseil Communautaire en date du 07/07/2022 portant modification n° 3 au lot n° 3 couverture bardage relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-185 du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022 portant modification n° 3 aux lots n° 2 Charpente métallique, 5 Menuiseries extérieures, 12 Métallerie serrurerie bâtiment, modification n° 4 au lot n° 3 Couverture-Bardage, modification n° 2 aux lots n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie, 14 Serrurerie machinerie scénique, relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-022 du Conseil Communautaire en date du 09/02/2023 portant modification n° 5 au lot n° 3 Couverture Bardage, modification n° 3 aux lots n° 6 Menuiseries intérieures, n° 7 Ventilation Chauffage Plomberie, n° 8 Courant fort / Courant faible, modification n° 2 au lot n° 9 Plâtrerie Faux plafonds, modification n°1 au lot n° 18 Résine de sol, relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-04-13-093 du Conseil Communautaire en date du 13/04/2023 portant modification n° 4 au lot n° 6 Menuiseries intérieures, modifications n° 1 aux lots n° 11 Revêtements de sols - carrelage et faïence et 16 Réseaux cinéma, relatif à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 20/06/2023 concernant les modifications apportées aux lots n° 5, 6, 9, 12, 14, 15 et 16.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

➤ **APPROUVE** les modifications suivantes :

- ✓ Modification n° 4 au lot n° 5 Menuiseries extérieures pour une plus-value de 3 285, 63 € HT soit 3 942,75 € TTC,
- ✓ Modification n° 5 au lot n° 6 Menuiseries intérieures bois - agencement pour une plus-value de 2 927, 98 € HT soit 3 513, 57 € TTC
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 9 Plâtrerie-Faux plafonds pour une plus-value d'un montant total de 820 € HT soit 984 € TTC
- ✓ Modification n° 4 au lot n° 12 Métallerie-serrurerie bâtiment pour une plus-value d'un montant total de 1 880 € HT soit 2 256 € TTC
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 14 Machinerie scénique pour une plus-value d'un montant total de 2 675 € HT soit 3 210 € TTC
- ✓ Modification n° 3 au lot n° 15 électricité scénique audiovisuel pour une plus-value d'un montant total de 11 066,45 € HT soit 13 279,74 € TTC
- ✓ Modification n° 2 au lot n° 16 Réseaux cinéma pour une plus-value de 13 429 € HT soit 16 114,80 € TTC

➤ **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en Préfecture le 28 JUIN 2023
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 28 JUIN 2023

Le Président,
Jean SELLIER

